

SOLIDARITES FAMILIALES **dans les P.O.**



Loin d'une utopie: une réalité

www.udaf66.fr

Le mot du Président

Avec l'allongement de l'espérance de vie, s'annonce le remplacement progressif du modèle familial à 3 générations par le modèle à 4 voire à 5 générations. Dans le même temps, les solidarités familiales sont fragilisées par le grand nombre de jeunes sans qualification, par la précarité des familles, par la monoparentalité, les familles nombreuses et le poids des anciens en perte d'autonomie.

La génération des 50-60 ans est appelée à une double solidarité familiale : envers ses enfants qui tardent à devenir adulte et envers ses parents vieillissants voire, envers ses grands parents.

La solidarité familiale a de nouvelles exigences. Lors de la conférence de la famille 2006 Raoul Briet précise « La solidarité familiale ne saurait être le substitut des défaillances de la solidarité collective, pas plus qu'elle ne saurait se substituer à l'entraide familiale ». La conférence de la famille annonçait clairement que la société comptait sur la famille. Toutefois, quand les aidants familiaux ne parviennent plus à assumer leur charge c'est à la solidarité nationale de prendre le relais.

La frontière ne peut se définir entre ces deux modes de solidarité car la famille n'est qu'une composante de cette configuration socialement construite.

En effet, qu'en est-il du choix réel de la famille quand il s'agit d'aider un des seins ?

L'aspect économique s'impose à elle. Le choix du mode garde « en famille » d'une personne âgée, par exemple, est très souvent orienté par la contrainte économique. La solidarité familiale, dans ce cas, devient lourde, elle fragilise l'ensemble de la cellule familiale et est presque toujours le fait des femmes.

C'est à cette frontière que les associations familiales peuvent et doivent prendre toute leur place.

Bernard FARRIOL
Président de l'UDAF66

OBJET DE L'ETUDE	5
Pourquoi les solidarités familiales ?.....	5
PROFIL DES FAMILLES INTERROGEES	6
Les répondants.....	6
SOLIDARITES EFFECTIVES	9
SOLIDARITES RECUES.....	10
Domaine d'intervention des solidarités familiales	11
Origines des aides reçues	12
Expression de cette solidarité	13
Aides Financières	13
Aides matérielles ou Services rendus	14
Evaluation du temps consacré à ces services	16
EN RESUME :.....	16
SOLIDARITES APPORTEES	17
Domaine d'intervention des solidarités familiales	17
Origine des aides apportées	18
Expression de cette solidarité	19
Aides financières.....	20
Aides matérielles.....	21
Evaluation du temps consacré à ces services	22
EN RESUME.....	22
SOLIDARITES FAMILIALES OU SOLIDARITES ORGANISEES.....	23
Solidarités et enfance	23
Solidarités et jeunesse	24
Solidarités et personnes âgées ou handicapées.....	25
Trois expressions prioritaires des solidarités organisées.....	26
Contributions et solidarités organisées.....	26
EN RESUME.....	27
CONCLUSION	27

OBJET DE L'ETUDE

Cette enquête qui porte sur les solidarités familiales, est la cinquième étude réalisée par l'Observatoire de la Famille de l'UDAF des Pyrénées Orientales. Elle poursuit la démarche entamée en 2002 dont le but est de mieux connaître les attentes et les besoins des familles du département mais, aussi, de mieux appréhender leurs stratégies ou leurs pratiques.

Pourquoi les solidarités familiales ?

Alors que les différentes approches de la famille au sein de nos sociétés industrialisées véhiculent l'idée d'un délitement des liens familiaux et, donc, des espaces de solidarité au profit d'un individualisme toujours croissant dont le paroxysme aurait été atteint lors la canicule de 2003, il nous est apparu important de mieux cerner la réalité de ce phénomène.

Le manque de solidarité à l'égard des personnes âgées aurait été le facteur déterminant de ce drame qui aura causé la mort de nombreuses personnes. Les pouvoirs publics répondront à ce constat en instaurant dès l'année suivante « une journée de solidarité » dont le but est de financer les actions en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Au-delà de cette approche sociétale liée à l'individualisme, un autre facteur est souvent pointé comme vecteur fort de cette perte des solidarités : l'éclatement de la cellule familiale. Il nous renvoie ainsi à « l'âge d'or » de la famille qui serait symbolisé par les pratiques familiales de début du XX^e siècle.

Pourtant, au cours de nos enquêtes précédentes face aux différentes problématiques étudiées : éducation, santé, logement, événements fragilisants les répondants ont mis en exergue leur ancrage familial comme premier rempart face aux difficultés invoquées. Ils ont signalé l'importance des soutiens tant affectifs que matériels qu'ils ont trouvé au sein de leur famille.

Face à cette discordance entre les approches globales des solidarités familiales et la réalité des stratégies internes mises en place par les familles, il nous est apparu intéressant de tenter de mieux cerner ce qui était perçu sous ce vocable des « Solidarités Familiales ».

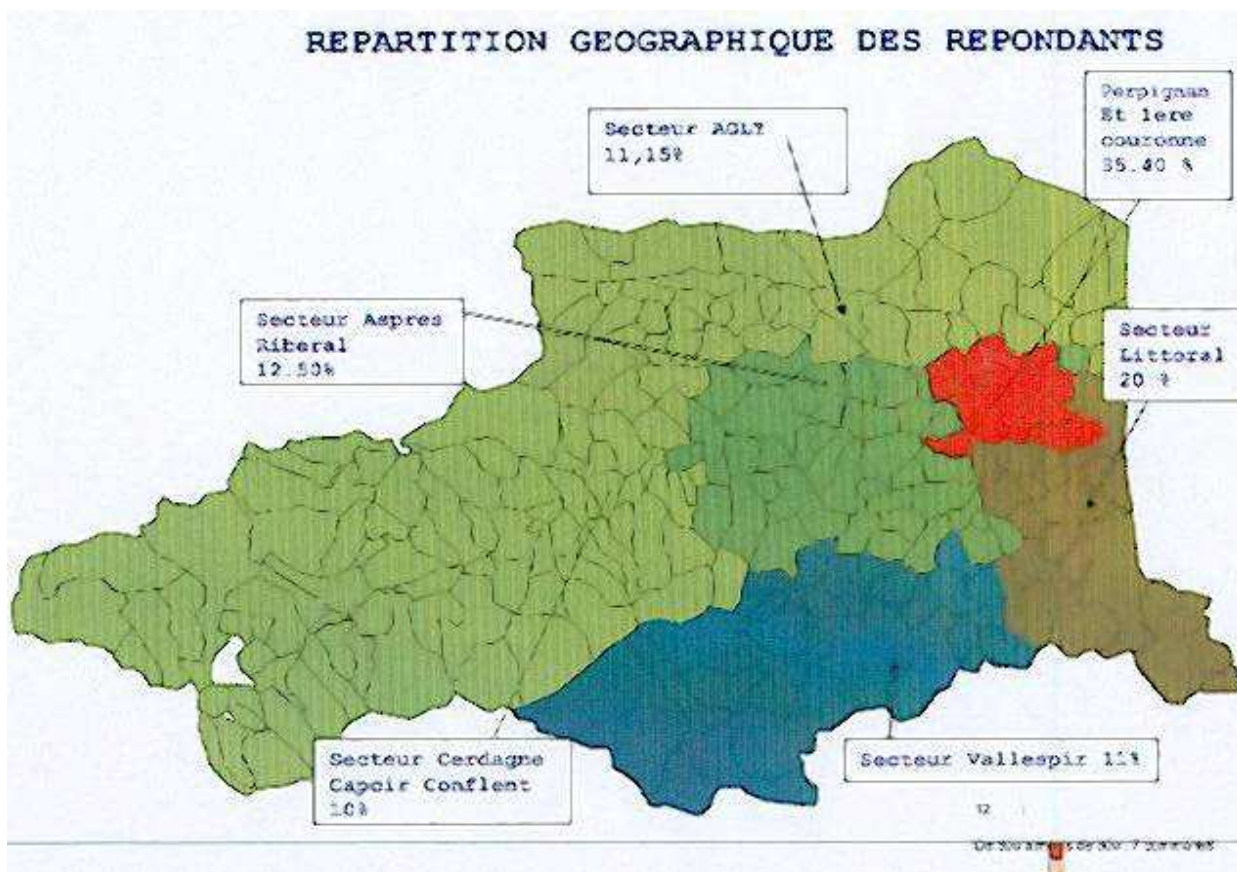
Dans l'encyclopédie Larousse on trouve au mot « solidarité » la définition suivante : *Dépendance mutuelle entre les hommes qui fait que les uns ne peuvent être heureux et se développer que si les autres le peuvent aussi – Une nation est donc une grande solidarité(Renan).*

Nous avons donc choisi d'étudier cette interdépendance à travers trois axes de réflexion:

- Les solidarités que les répondants ont reçues de leur entourage sur les 12 derniers mois
- Celles qu'ils ont apportées en retour de manière effective durant la même période
- Leur perception de ce qui relèverait selon eux des solidarités familiales ou des solidarités organisées c'est-à-dire des politiques publiques et des outils qu'elles initient pour accompagner les personnes selon leurs besoins.

PROFIL DES FAMILLES INTERROGÉES

Pour réaliser cette étude nous avons travaillé à partir d'un questionnaire adressé sous pli postal à un échantillon représentatif obtenu par tri aléatoire de la population résidente dans le département des Pyrénées Orientales.

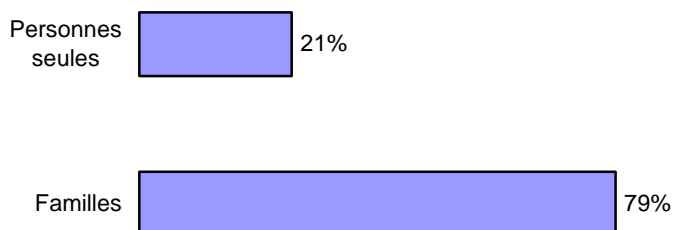


Les répondants

Nous avons donc travaillé à partir des questionnaires reçus dans le courant du dernier trimestre 2006 à savoir 362 questionnaires dont 341 ont été exploitables. (On notera que l'enquête nationale du CREDOC « baromètre des solidarités » portait sur 1001 questionnaires pour l'ensemble de la population française soit 0,015/00 alors que notre échantillon est de 0.9/00 de la population du département.)

Les répondants étaient dans 39% des cas des hommes et 61% des femmes demeurant dans les Pyrénées Orientales. On peut constater sur la carte ci-dessus que les répondants résident sur l'ensemble du département et que leur répartition est assez proche de la répartition de la population globale

Situation de famille des personnes ayant répondu



RP 99 : Ménages vivant en famille 82.2 %
 Personnes vivant seules 14.2 %
 Personnes vivant en structures 3.6 %

Les personnes qui ont répondu à notre enquête sont 79% à vivre en famille alors que 21% vivent seules. On notera néanmoins que 92% de l'ensemble des répondants ont des enfants et 46% de ces familles ont encore des enfants à charge se qui représente 39% de l'ensemble des répondants.

Structures familiales

Qui ont au moins 1		Même ville	Même département	Hors département
Grand Parent	23%	28%	40%	45%
Parent	69%	45%	41%	35%
Fratrie	78%	20%	38%	74%
Enfant	92%	54%	35%	51%
Petit enfant	42%	15%	38%	73%

Il apparaît qu'un certain enracinement géographique chez les habitants des P.O. puisque près de 80% des répondants ont au moins un ascendant et/ ou un descendant dans le département et près d'un sur deux dans la même ville.

Par contre, on constate une plus grande mobilité géographique chez les frères et sœurs et chez les petits enfants. C'est éloignement géographique des fratries peut être un facteur important dans l'expression de leur solidarité.

La solidarité horizontale (fratrie, collatéraux) bien que très en retrait par rapport aux solidarités verticales (parents/enfants) est malgré tout relativement présente sur des aides ponctuelles.

Caractéristiques socio-démographiques

Globalement la structure de notre échantillon reste très proche de la structure de la population globale (recensement 1999) tant au niveau des caractéristiques socio-économiques que de la pyramide des âges.

Catégories socio-professionnelles			
	Effectifs	Pourcentages	RP :99
Agriculteurs	13	4%	2%
Artisans, Commerçants...	27	8%	6%
Cadres	24	7%	6%
Professions intermédiaires	38	11%	11%
Employés	44	13%	12%
Ouvriers	38	11%	15%
Retraités	119	35%	37%
Chômeurs sans profession et inactifs	38	11%	11%
Total des répondants	341	100%	100%

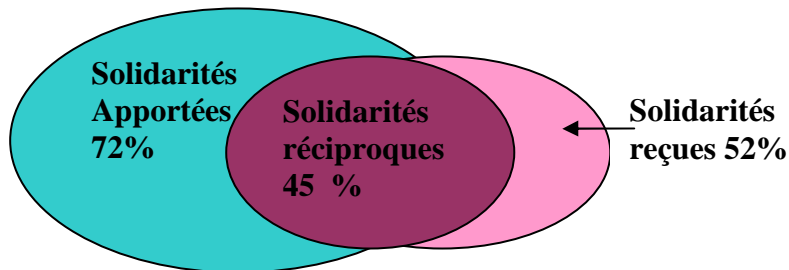
Âges de la personne de référence chez les répondants			
	effectifs	pourcentages	RP :99
25-59ans	212	62 %	63.0%
> 60 ans	129	38 %	37.0%
Total des répondants	341	100%	100%

La répartition entre les personnes qui considèrent avoir des ressources suffisantes et celles qui les perçoivent comme justes ou insuffisantes est relativement équitable (52-48) ce qui montre que l'implication des familles dans la solidarité famille est indépendante des moyens financiers.

Pour faire face à vos dépenses courantes estimez-vous que vos ressources sont :		
Suffisantes	85	25%
Suffisantes sauf imprévus	92	27%
Justes	123	36%
Insuffisantes	41	12%
Total des réponses	341	100%

SOLIDARITES EFFECTIVES

Dans les Pyrénées Orientales la solidarité familiale n'est pas un vain mot.



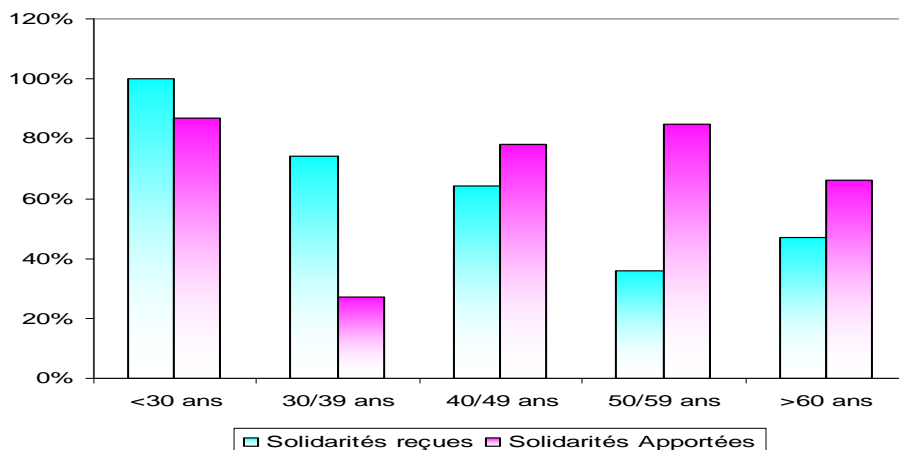
- 72 % des personnes interrogées nous déclarent avoir apporté une aide ou un soutien à leur famille.
- 52% ont pu bénéficier d'un appui familial durant les 12 derniers mois.

Mais, pour 45% des répondants cette solidarité s'est exercée dans les deux sens puisqu'ils ont apporté de l'aide à l'un de leur proche et dans le même temps en ont reçu à leur tour.

Il semble plus facile de reconnaître les solidarités que l'on a apportées que celles que l'on a reçues sauf dans le cas de solidarités réciproques ce qui permet aux personnes de s'inscrire dans la logique d'échange.

Comme dans « Le Baromètre des solidarités » on constate que la hiérarchie des soutiens reste similaire que les aides soient apportées ou reçues avec une prédominance des aides symboliques comme le soutien affectif et moral.

L'expression globale de cette solidarité familiale ne semble pas être liée au sexe même si l'on constate une moindre implication des hommes pour répondre à cette étude (40%/60 %). Ces derniers semblent tout aussi actifs que les femmes dans le soutien qu'ils apportent à leurs proches (type de soutien, temps consacré). On retrouve les mêmes proportions dans les deux modes de solidarités étudiés.

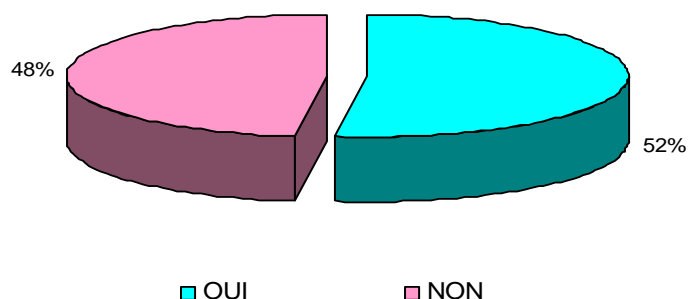


Par contre, l'âge est un facteur déterminant de cette solidarité avec une charnière importante pour les quadras. En effet, jusqu'à quarante ans, les répondants semblent être plutôt inscrits dans un besoin de soutien puis cette tendance s'inverse pour les 40/49 ans.

Ce sont les personnes âgées de 50/59 ans qui sont les plus impliquées dans les solidarités apportées à leur famille : elles soutiennent à la fois leurs parents et leurs enfants. Ce sont aussi, celles qui sont les moins aidées. Les plus de soixante ans sont quant à eux, des soutiens importants pour leurs familles mais, cet appui est souvent réciproque, puisque près d'une personne âgée sur deux bénéficie en retour de solidarités familiales.

SOLIDARITES RECUES

52% des répondants à cette enquête ont pu bénéficier de la solidarité de leur famille.

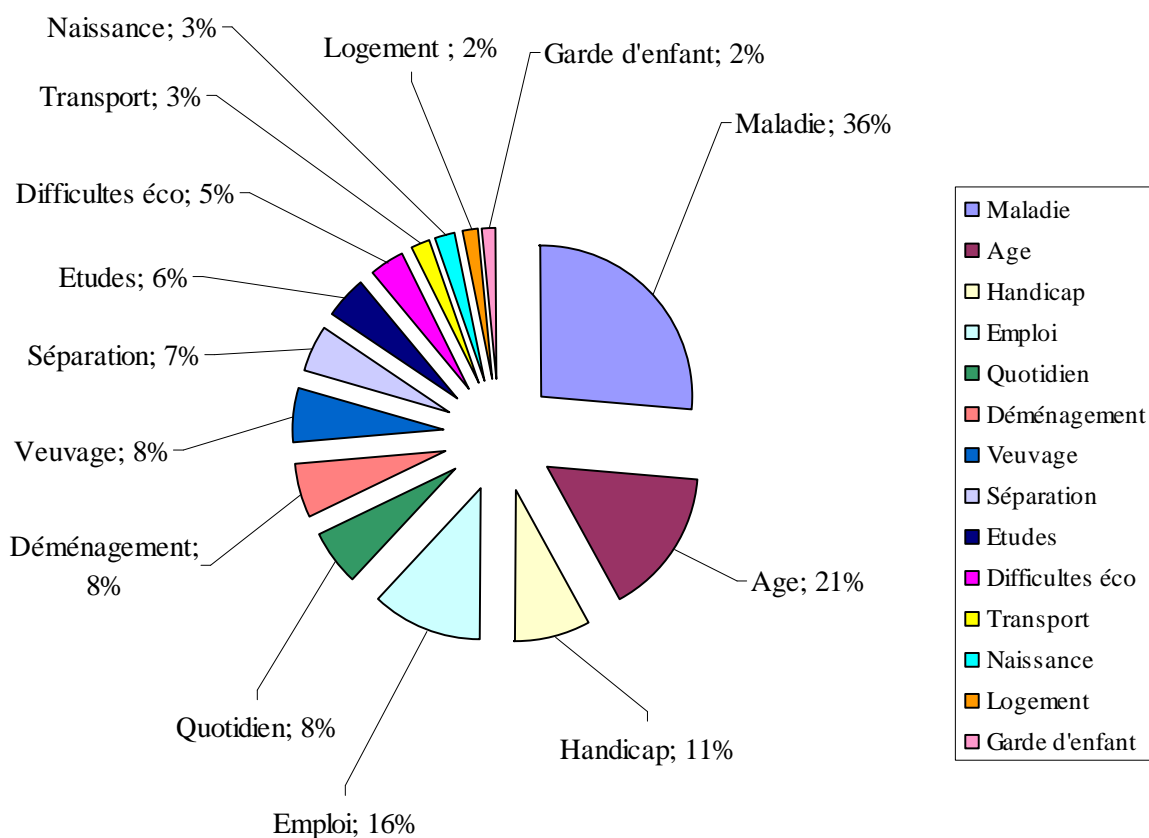


Domaine d'intervention des solidarités familiales

Cette solidarité est exercée dans des domaines très variés. Une nouvelle fois les répondants confirment les informations que nous avons pu recueillir lors des enquêtes précédentes et plus particulièrement lors de notre dernière étude « les familles face aux événements de la vie » où, face à un événement déstabilisant, la famille était présentée comme un facteur essentiel de soutien.

On notera que ce sont les personnes qui vivent un problème de maladie, d'âge ou de handicap qui reçoivent le plus d'aides de leur famille.

Une autre problématique est, aussi, facteur d'une forte mobilisation familiale : l'emploi et ce, tant au niveau des périodes de chômage avec la recherche d'une nouvelle activité qu'au moment de la reprise d'un emploi. Plusieurs personnes signalent l'appui déterminant de leurs parents dans la réalisation de leur projet de création d'entreprise notamment en milieu agricole.



Origines des aides reçues

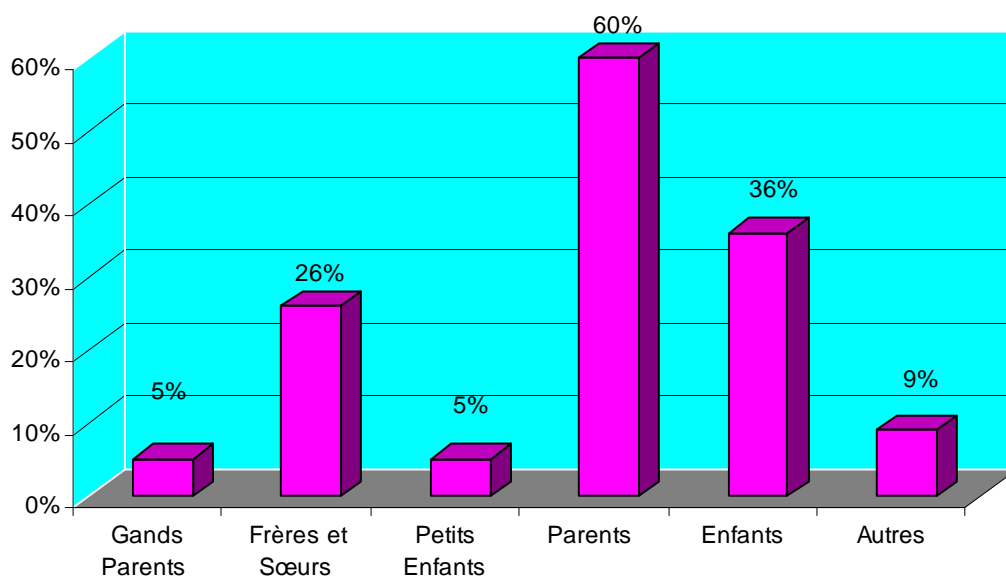
Il semble que ce soit le premier cercle familial qui réponde présent face aux difficultés. En effet, cette solidarité familiale s'inscrit dans une dimension verticale puisque ce sont les parents (60%) les premiers pourvoyeurs de solidarité et ils répondent présents dans tous les champs d'intervention.

En toute logique cette approche s'inverse chez les personnes âgées qui sont soutenues en priorité par leurs enfants. Cette intervention est particulièrement prégnante lorsque les parents sont confrontés à un problème de maladie ou sont très âgées.

Les frères et sœurs peuvent aussi se mobiliser face à la maladie ou au handicap ou de manière plus ponctuelle lors d'un déménagement ou pour l'organisation d'un mariage ou au moment d'un décès.

Par contre, la famille élargie n'apparaît pas comme un élément fort de cette solidarité familiale : elle n'intéresse que moins de 10% des soutiens. Ils se répartissent, alors, essentiellement entre les beaux-parents et les arrière-petits-enfants. Les cousins par exemple ne sont cités que dans 4% des cas.

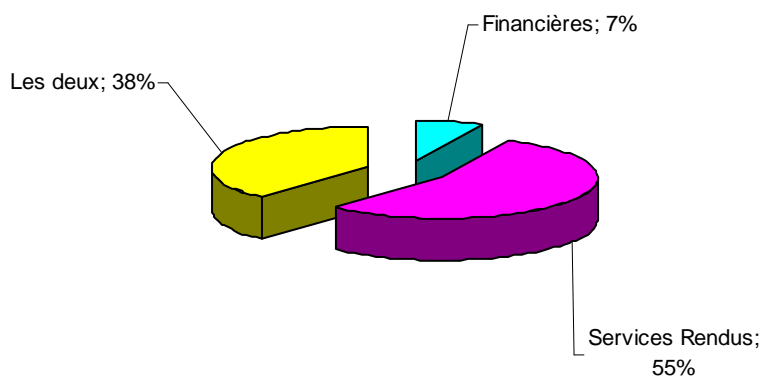
Origines des aides reçues



Expression de cette solidarité

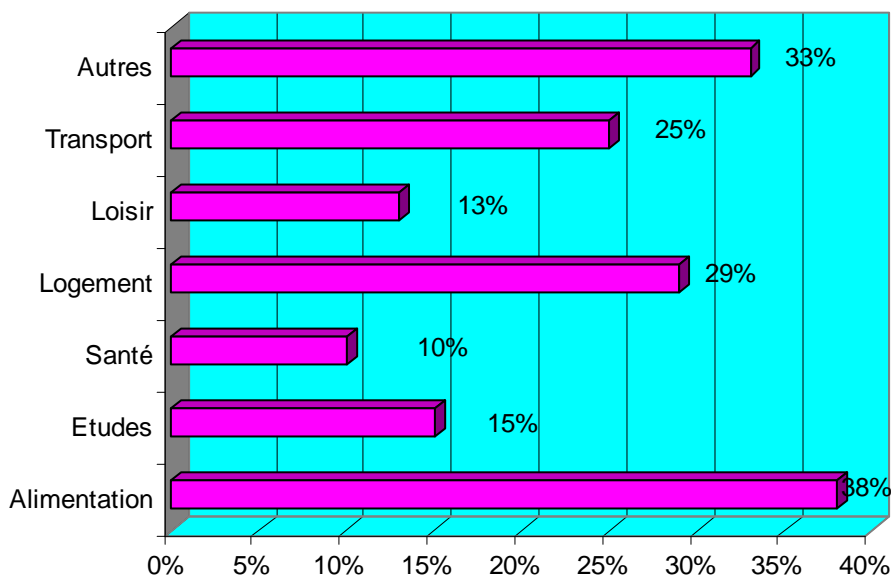
Lors d'une difficulté, le soutien financier ne s'exprime seul que de manière très isolée (7%). Toutefois, il intervient souvent en complément du ou de services rendus. Il semble alors que cet apport s'intègre majoritairement dans une autre dimension de la relation familiale. Mais, c'est dans le cadre des services rendus que la solidarité familiale trouve sa pleine expression. Ce type de soutien concerne plus de 9 personnes sur dix qui déclarent avoir reçu une aide.

Types des aides reçues



Aides Financières

Secteur d'Intervention de ces aides



Ce soutien financier des familles intervient plus particulièrement dans les ménages qui considèrent leurs ressources comme justes ou insuffisantes. Il s'exerce encore une fois dans le cadre d'une solidarité descendante puisque ce sont les parents et les grands parents qui apportent majoritairement ces aides (65%) Ces derniers sont plus particulièrement présents pour financer des études .Les frères et sœurs interviennent aussi en matières financières notamment au niveau de l'alimentation. Par contre, le soutien financier des enfants envers leurs parents reste marginal il ne représente que 10% des répondants.

Le soutien financier des familles s'exerce essentiellement dans trois directions :

- L'alimentation
- Le logement
- Les transports

Mais les ménages nous signalent deux autres axes d'intervention :

- Le soutien budgétaire 18% des répondants
- Les aides dans le cadre d'une entreprise personnelle 10% des répondants

Ces deux pôles se partagent l'essentiel des 33% regroupés dans la rubrique autre.

Ce soutien financier apporte chez 75% des répondants un surplus de ressources inférieur à 10% de leur budget global.

Mais cette solidarité familiale est essentielle à la survie d'un ménage sur 10 puisqu'elle contribue au niveau de 20 à 30% des ressources et même dans 2% des cas elle est supérieure à 30%.

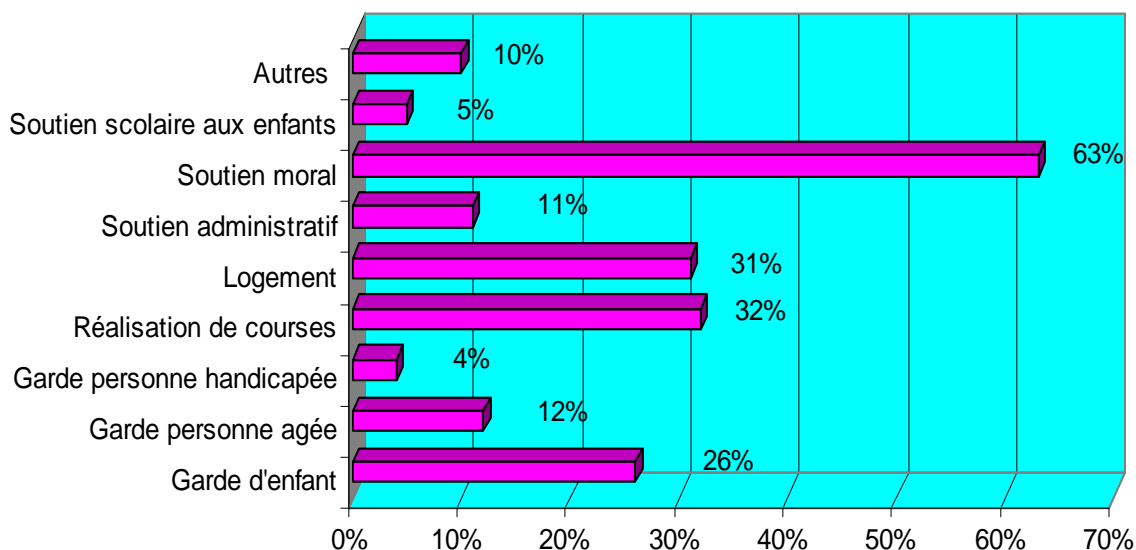
Aides matérielles ou Services rendus

Les aides matérielles et les services rendus sont les modes d'accompagnement préférés des familles des P.O. En effet, 93% des aides reçues par les ménages interrogés, se sont exprimées sous cette forme (55% seules et 38% en complément d'aides financières)

C'est, par son soutien moral que les familles expriment de la manière la plus forte cette solidarité (63%), elles confirment les constats que nous avons fait lors de nos enquêtes précédentes où la famille était la première sollicitée et souvent la seule à apporter un soutien moral.

On notera que les familles des Pyrénées Orientales confirment ici, les résultats nationaux de l'enquête « Baromètre des solidarités familiales » réalisée en 2006 par le CREDOC qui place le soutien moral au premier rang des aides reçues dans la hiérarchie des ces aides (appel téléphonique 65%, présence 64%).

Type d'aides matérielles

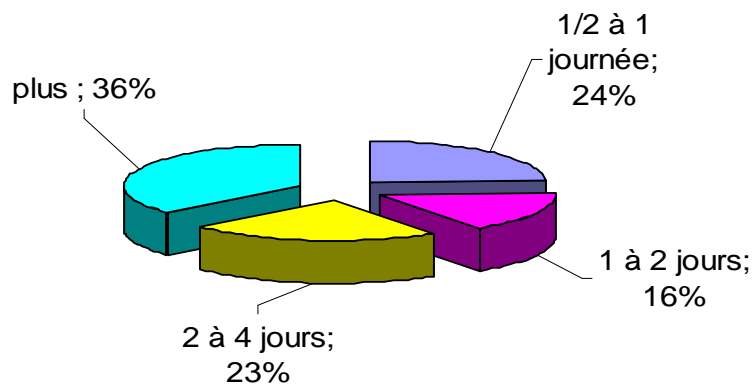


La réalisation de courses et l'aide à l'entretien du logement sont, aussi, des pôles importants de l'expression de ces aides matérielles. Ce sont les personnes de plus de soixante ans qui en sont les premières bénéficiaires.

La solidarité familiale intervient de manière prégnante au niveau de la garde des enfants. Les liens intergénérationnels apparaissent comme un ancrage fort de ce type de solidarité puisque, **dans près de 70% des cas, les petits enfants sont confiés à leur grands parents.**

Les aides matérielles regroupées dans la rubrique « autres » ne sont signalées que par une ou deux personnes et ne peuvent donc pas être significatives. Toutefois, il faut noter le rôle joué par les parents de jeunes agriculteurs qui n'hésitent pas à fournir beaucoup de plus de 4 journées de travail effectif par mois sur l'exploitation pour permettre à leurs enfants de créer ou de pérenniser leur entreprise.

Evaluation du temps consacré à ces services



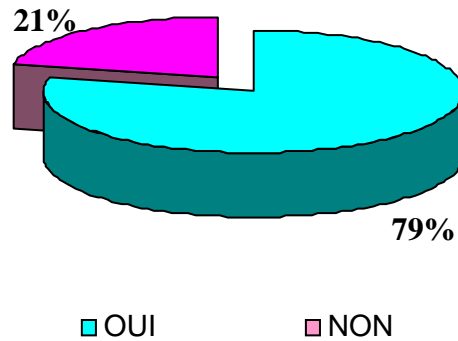
Temps consacré à ces aides

EN RESUME :

Lorsque les personnes sont confrontées à une difficulté elles savent pouvoir faire appel à leur famille proche (parents, grands-parents, enfants) et de façon plus ponctuelle à leurs frères et soeurs. Ce soutien familial investit tous les champs d'intervention tant au niveau des services rendus que des aides financières. Mais ces dernières ne sont que rarement une finalité puisqu'elles s'inscrivent majoritairement en complément d'un autre type d'aide dont le soutien moral et affectif est le premier vecteur.

SOLIDARITES APPORTEES

79 % des répondants déclarent avoir apporté une aide à leur famille dans les douze derniers mois.



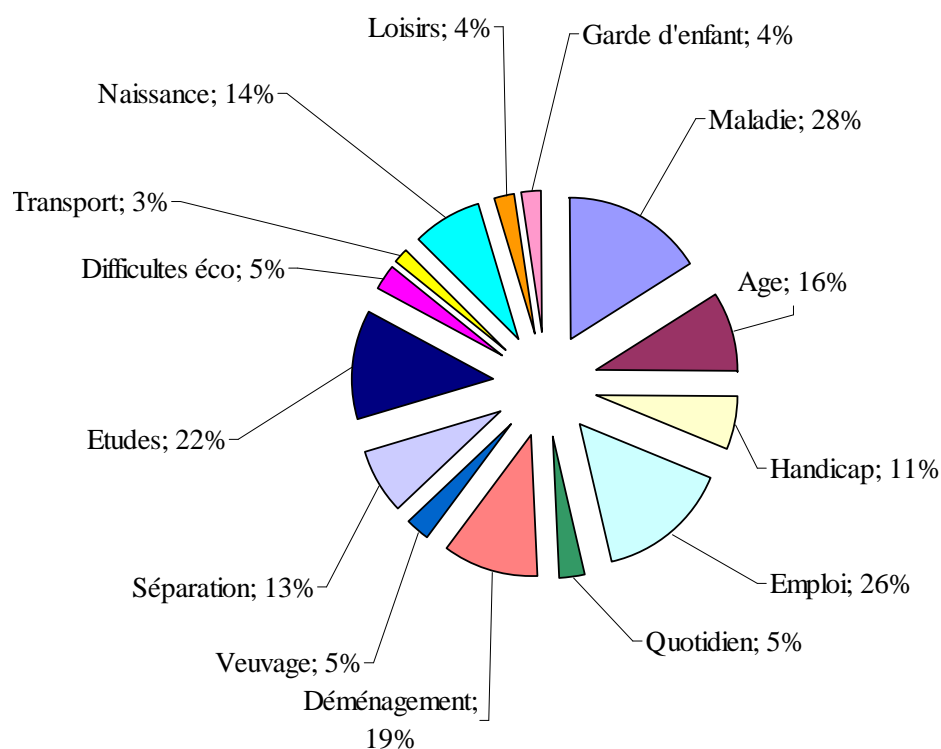
Domaine d'intervention des solidarités familiales

Comme pour les solidarités reçues, la famille investit tous les champs d'intervention. Elle sait apporter aide et soutien dans des domaines très variés. Toutefois, c'est face à la maladie qu'elle se mobilise le plus (28%) et ce quel que soit l'âge des répondants. Par contre, au moment d'une naissance, d'un mariage, ou face à un problème lié à l'emploi ce sont les parents et les grands parents qui interviennent le plus **puisque 83% des plus 50 ans apportent ici leur soutien**. Ils sont aussi les plus nombreux à aider pour la poursuite d'études mais il faut aussi noter mais de manière plus ponctuelle des solidarités fraternelles dans ce domaine.

L'emploi est un pôle important de la mobilisation familiale puisque 26% des familles ont du soutenir un de leur proche et plus particulièrement leurs enfants lorsqu'ils ont été confronté à une difficulté dans ce domaine.

Concernant la garde des enfants il semble que cet item soit plus perçu par les familles comme un outil d'expression des solidarités que, comme une cause, puisque seul 4% déclare avoir apporté leur solidarité dans ce domaine alors qu'ils ont 31% à le noter comme service rendu.

Les déménagements semblent être perçus comme des moments forts d'expression du lien familial qui mobilisent toutes les tranches d'âges.



Origine des aides apportées

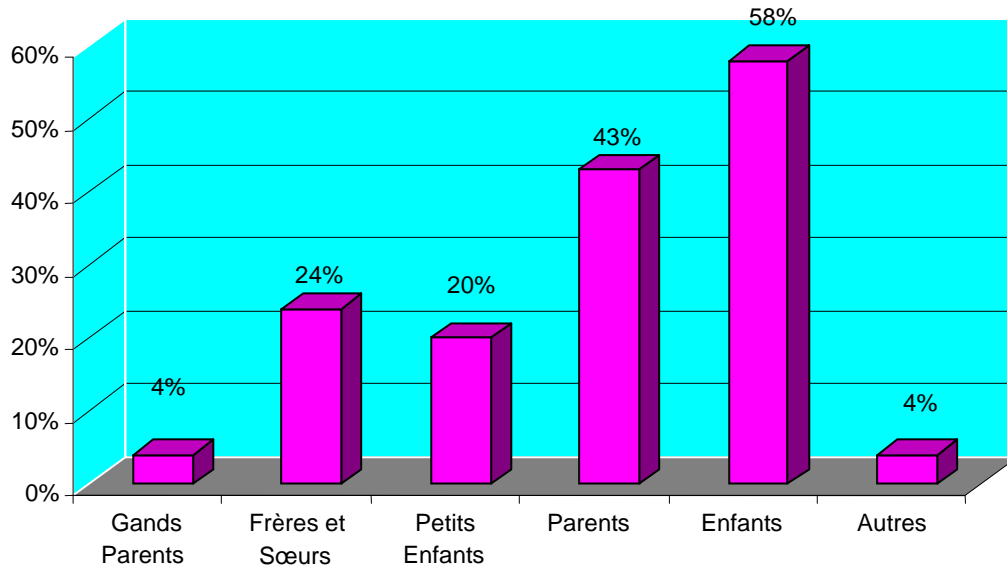
Nous retrouvons ici des pistes de réflexions déjà pressenties dans la partie des solidarités reçues. C'est au sein du premier cercle familial que les solidarités sont apportées.

Toutefois, si les parents âgés déclarent être les premiers bénéficiaires des solidarités reçues, dans le cadre des solidarités apportées les répondants mettent ici l'accent sur les aides qu'ils apportent à leurs enfants. Ils sont premiers bénéficiaires (58%) de ce type de solidarités.

Quant aux parents qui arrivent au second rang (43%) des solidarités apportées, ils en sont toujours les premiers bénéficiaires en cas de handicaps, de maladies ou de problèmes liés à l'âge.

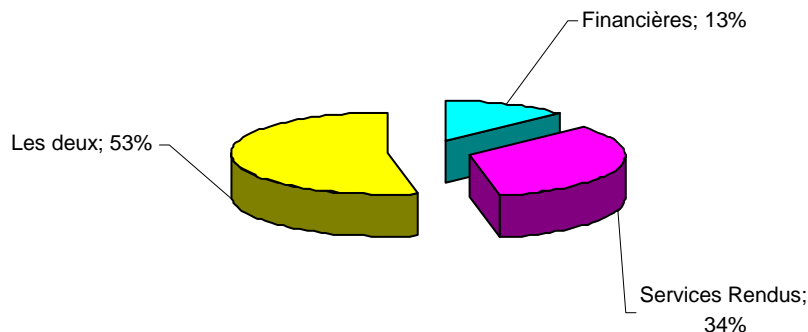
La fratrie se mobilise aussi, notamment, lors d'une maladie au moment d'une modification de la cellule familiale, séparation, veuvage mais lors d'évènement plus heureux comme un mariage ou une naissance, même si ce sont les parents qui sont les premiers à intervenir.

Origines des aides apportées



Expression de cette solidarité

Types des aides apportées



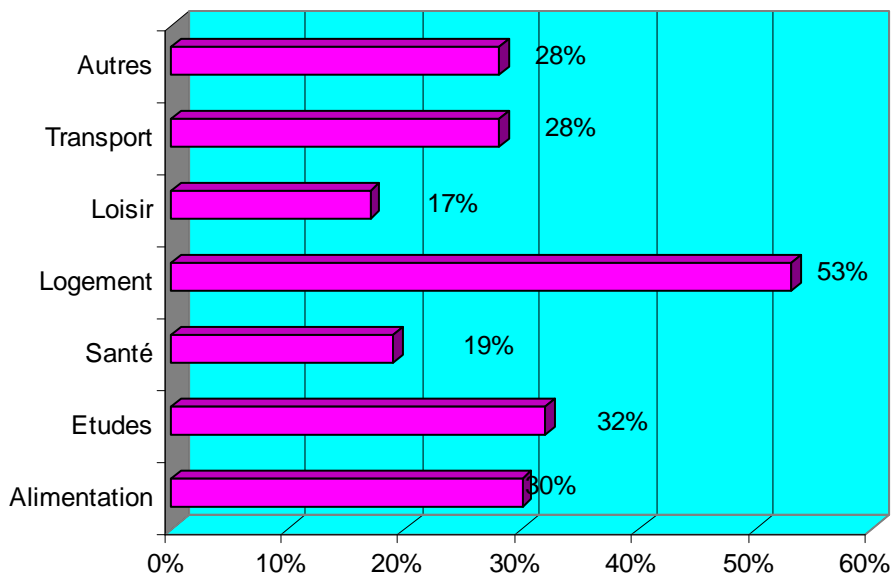
Ici aussi la solidarité familiale ne s'exprime que rarement sur le seul mode financier (13%). C'est le cas, lorsqu' il s'agit essentiellement du financement des études ou lors d'événements ponctuels comme un mariage, une naissance ou un déménagement.

Mais, elle est tout de même un vecteur important dans l'expression des solidarités que les familles apportent à leurs proches puisque 'elle intervient dans plus de 6 cas sur 10.

Néanmoins, l'expression première du soutien apporté par les familles est l'aide matérielle ou le service rendu qui intervient dans 87% des cas soit seul (34%), soit en complément d'un soutien financier (53%).

Aides financières

Secteur d'Intervention de ces aides



Ce soutien financier s'exprime ici, aussi dans le cadre d'une solidarité descendante puisque se sont essentiellement les enfants et les petits enfants qui en sont les premiers bénéficiaires. Toutes les familles investissent ce type d'aide, même si ce sont celles qui jugent leurs ressources comme suffisantes ou suffisantes sauf imprévus qui sont le plus présentes.

L'aide au logement est de loin le premier pôle d'intervention du soutien financier des familles. L'augmentation des différentiels entre le coût réel des loyers et les aides institutionnelles (APL, ALS...) au logement sont peut être un des motifs de cette approche.

Trois autres axes nécessitent le soutien financier des proches :

- Les études
- L'alimentation
- Les transports

Dans moins de 20% des cas les répondants doivent aussi intervenir pour l'accès aux loisirs et de manière moins ludique lors de problème de santé.

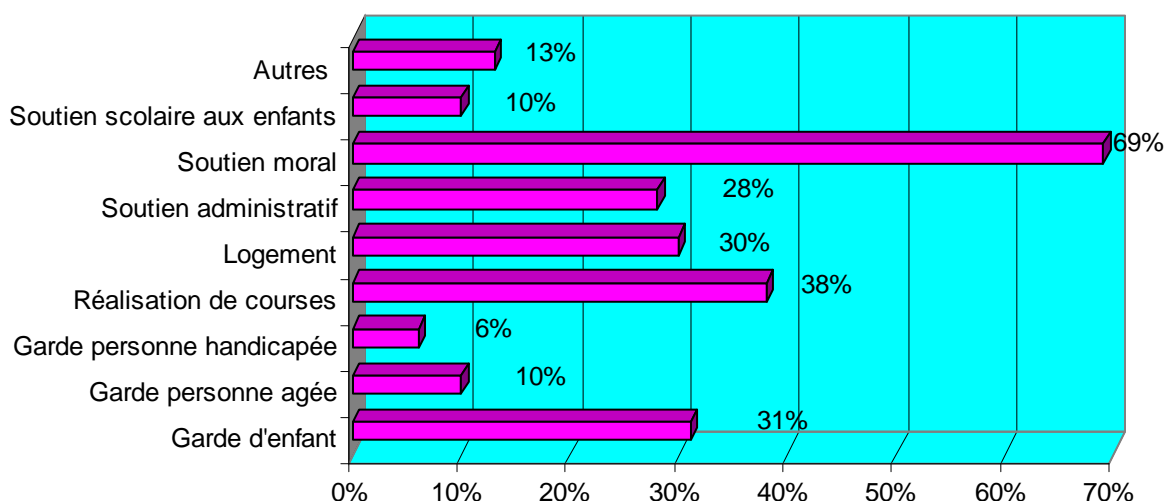
Les autres axes signalés dans la rubrique «autres» ne représentent que trop peu de personnes pour être représentatifs.

Toutefois, il apparaît que ce mode de solidarité devient un poste budgétaire non négligeable chez les répondants.

En effet, si près de 60% d'entre eux consacrent entre 1 et 10% de leur budget global au soutien financier de leurs proches, **pour 42%, il accapare plus de 10% du budget et même plus de 20% dans 16% des cas.**

Aides matérielles

Type d'aides matérielles



Dans le soutien qu'ils apportent à leurs proches, les répondants privilégient de manière massive le service rendu ou les aides matérielles comme mode d'expression de leur solidarité. (34% seul et 53% en complément des aides financières).

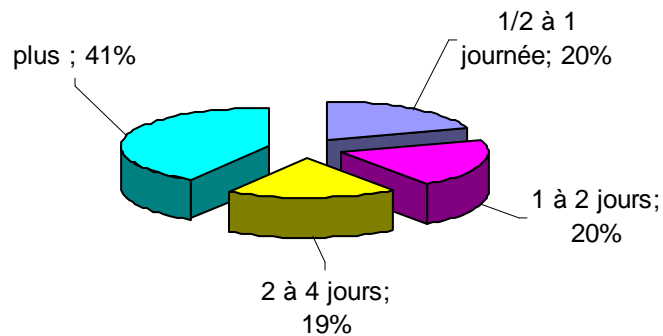
Ici, aussi la première expression de ce lien familial est symbolisée par **le soutien moral que l'on apporte à sa famille et mobilise 69% des répondants.**

La réalisation des courses et l'entretien du logement comme dans les solidarités reçues sont aussi des vecteurs importants de l'aide familiale. Ils bénéficient essentiellement aux personnes de plus de 60 ans.

Mais cette notion d'accompagnement intergénérationnel est aussi réciproque puisque la garde d'enfants et le soutien scolaire sont très présents (40%) dans l'aide que prodiguent les parents à leurs enfants.

En ce qui concerne les aides regroupées dans la rubrique « autres » elles ne sont signalées que par une ou deux personnes et ne sont donc pas significatives.

Evaluation du temps consacré à ces services



Temps consacré à ces aides

Quelque soit les modalités d'exercice de la solidarité familiale reçue ou apportée elle trouve son expression première dans **l'aide matérielle qui implique une grande disponibilité**. Elle occupe les personnes plus de 2 jours par mois (**60%**) et dans **près de 40% des cas plus de 4 jours**.

Globalement c'est **après 40 ans** que l'on consacre le plus de temps à ses proches.

Au niveau de la garde d'enfants on constate une répartition des pratiques allant d'une garde ponctuelle moins de 2 jours par mois, à un mode de garde plus institué avec plus de 4 jours par mois.

Mais il semble que **la prise en charge globale des personnes âgées (entretien du logement, réalisation de courses, soutien moral)** reste pour près de la moitié des répondants **un investissement fort qui les occupe plus de 4 jours par mois**.

EN RESUME

Manifestement face aux difficultés de leurs proches, les familles se mobilisent en particulier pour répondre aux besoins de leurs enfants et de leurs parents. Ils interviennent dans tous les domaines de la vie familiale avec des axes forts comme la maladie et le handicap, l'emploi, les études. Ces aides sont multiples, prioritairement matérielles et mais souvent couplées avec des aides financières. Dans ce cas les problématiques du logement et des études mobilisent fortement les familles et leur imposent un investissement financier important. Pour les aides matérielles, ce sont les prises en charges des personnes (âgées, handicapées ou des enfants) qui sollicitent l'investissement le plus important. Mais comme pour les solidarités reçues c'est dans une dimension plus symbolique que l'expression de la solidarité familiale trouve sa plénitude à travers le soutien moral.

SOLIDARITE FAMILIALE OU SOLIDARITE ORGANISEE

Dans cette troisième partie nous ne sommes plus dans la réalité des pratiques familiales mais dans la perception des familles de ce qui relève ou devrait relever pour elles des solidarités familiales ou des solidarités organisées. On entend par solidarités organisées les structures, les aides, les accompagnements matériels ou financiers qui sont mis à la disposition des familles par les services publics pour répondre à leurs besoins.

Les réponses devraient permettre de mieux comprendre les attentes et les besoins des familles et ainsi de dégager des pistes de réflexions pour mieux les accompagner.

Solidarités et enfance

<i>Enfants de 0 à 16 ans</i>	<i>Solidarité Organisée</i>	<i>Solidarité familiale</i>	<i>Les deux</i>
Prise en charge des enfants non scolarisés	46%	25%	29%
Prise en charge des enfants scolarisés (hors temps scolaire)	26%	39%	35%
Prise en charge des enfants malades	36%	34%	30%
Transports scolaires	82%	4%	13%
Soutien scolaire, aide aux devoirs	32%	31%	38%
Loisirs	17%	52%	31%

En ce qui concerne la prise en charge des enfants de moins de 16 ans nous constatons une attente importante des familles sur la mise en place de structures collectives même si dans de nombreux cas ces accompagnements doivent être complémentaires d'une prise en charge familiale.

La prise en charge des enfants non scolarisés relève des solidarités organisées pour 75% des répondants même si elle doit être couplée avec une prise en charge familiale pour 29% d'entre eux. La solidarité familiale seule ne doit intervenir que pour 25% des répondants.

On retrouve cette approche c'est-à-dire une demande forte (entre 60 et 70% des répondants) d'accompagnements organisés même s'ils doivent s'inscrire en complément d'une action familiale (30 à 40%) pour la prise en charge des enfants hors temps scolaires, celle des enfants malades ou de soutien scolaire

Par contre on constate que dans les domaines des loisirs c'est la famille qui doit rester maître d'œuvre de la prise en charge des jeunes (83%) même si pour être efficace cette action doit s'appuyer sur des infrastructures collectives (48%)

Quant aux transports scolaires manifestement les répondants considèrent que ce domaine relève d'une politique globale dans laquelle les familles n'ont pas à intervenir ou alors de manière marginale (17%). Ils sont 95% à déclarer que ce domaine particulier relève d'une solidarité organisée et 82% qu'il ne relève que de la compétence des pouvoirs publics.

Solidarités et jeunesse

<i>Enfants de 16 à 24 ans</i>	<i>Solidarité Organisée</i>	<i>Solidarité familiale</i>	<i>Les deux</i>
Etudes	66%	8%	27%
Logement	49%	21%	30%
Loisirs	28%	46%	27%
Transports	65%	17%	18%
Recherche d'emploi	64%	9%	27%
Santé	69%	10%	21%

Pour les jeunes de 16 à 24 ans manifestement les répondants sont très demandeurs de solidarités organisées. Il semble que ces attentes soient plus liées à un souhait de voir ces jeunes adultes accéder à une autonomie qu'à un désinvestissement familial. Nous avons pu constater que, dans les faits, les familles sont particulièrement présentes pour soutenir leurs jeunes.

La priorité de ces attentes porte sur la prise en charge **des études (93%)** et des **problématiques d'emplois 91%** ou **de santé (90%)** en effet **moins de 10%** des familles considèrent qu'elles relèvent de leur seule prise en charge.

En ce qui concerne **le logement, les transports** les attentes sont encore très importantes puisque près de 80% des répondants attendent une réponse de la part des collectivités même si dans ces domaines ils considèrent que l'investissement familial doit être plus présent soit seul (respectivement 21% et 17%) soit en complément des actions collectives (30 % et 17%).

Dans le domaine des loisirs la prégnance du rôle de la famille reste très marquée même si l'on constate une très légère inflexion par rapport aux enfants puisque la solidarité familiale seule est de 47 % contre 52 % et l'intervention des deux organisée et familiale passe de 31 à 27%.

Les demandes des familles portent donc sur l'expression de besoins insatisfaits qui leur imposent une intervention massive auprès de ces jeunes adultes qui pourtant aspirent à accéder à l'autonomie.

Solidarité et personnes âgées ou handicapées

<i>Personnes Agées ou handicapées</i>	<i>Solidarité Organisée</i>	<i>Solidarité familiale</i>	<i>Les deux</i>
Accueil de jour ou week-end	52%	12%	36%
Préparation des repas	42%	19%	39%
Aide aux déplacements (Courses, Visites médicales...)	32%	37%	31%
Aide à l'entretien domestique	57%	10%	32%
Aide aux soins	69%	6%	25%

En ce qui concerne les personnes âgées et les personnes handicapées les répondants montrent ici en avant leurs besoins d'accompagnement dans cette prise en charge.

Dans la quasi-totalité des domaines, un répondant sur deux considère que la famille doit intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées. Mais, ils sont aussi très nombreux à attendre des solidarités organisées un étayage fort.

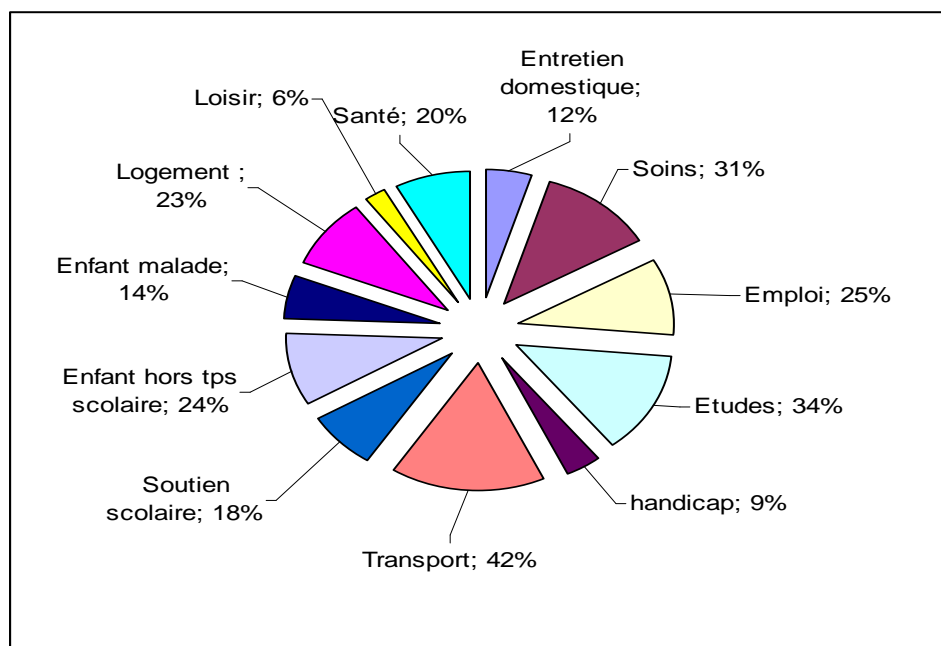
Pour les accompagnements dans les déplacements ou la réalisation de repas la famille peut se mobiliser soit seule (19% et 37%) soit en complément d'une prise en charge collective (39% et 31%). Même si, dans ces domaines la solidarité organisée reste très sollicitée (81% et 63 %).

Les attentes en matière de structures d'accueil de jour ou de week-end apparaissent comme très fortes puisque 88% des répondants en font état dont 36% en complément de l'accueil familial.

Comme l'ont présenté les deux premières parties de cette étude, **l'aide à l'entretien domestique** mobilise de nombreuses personnes et leur impose un important investissement en temps, montre ici les limites de la solidarité familiale. En effet, **89% des répondants attendent l'intervention des solidarités organisées dans ce domaine.**

Par contre, pour les répondants il semble évident que les aides aux soins des personnes relèvent des solidarités organisées puisqu'ils ne sont 6% à déclarer que la famille doit intervenir seule dans ce domaine.

Trois expressions prioritaires des solidarités organisées



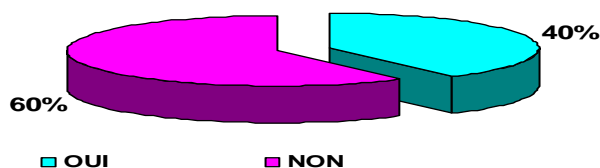
Si nous regroupons les réponses faites dans ces divers item en grands axes on peut constater que les répondants ont des attentes fortes à l'égard de la solidarité organisée dans les domaines suivants :

- L'éducation (Etudes, soutien scolaire, Prise en charge des enfants hors temps scolaire – 76%)
- La santé (Santé, soins, enfants malades, handicap – 74%)
- Les transports collectifs (42%)

1 répondant sur 4 manifeste aussi ses attentes en matière d'emploi et de logement.

Contribution et solidarité organisée

Si les attentes des répondants en matière de solidarités organisées sont fortes, seul 40% d'entre eux sont prêts à voir augmenter leurs contributions financières à travers l'impôt pour la mise en place de ces actions. Toutefois ce résultat doit être nuancé près de 10% des répondants qui ne souhaitent voir leurs impôts augmenter ont assorti leurs réponses d'un commentaire spontané sur l'utilisation de l'argent public. Ils se déclarent prêts à accepter cette augmentation en cas d'amélioration de cette utilisation ou si ces sommes supplémentaires sont réellement affectées aux solidarités.



EN RESUME

➤ **Solidarités et enfance (0/16ans)**

- **Garde d'enfants** : Une forte attente des familles en matière d'accueil de la petite enfance (75%) dans des dispositifs agréés. Pour les enfants malades cela relève majoritairement de la prise en charge familiale. Toutefois des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des familles doivent être proposés.
- **Transport scolaire** : **95 %** des familles pensent qu'ils relèvent des pouvoirs publics même si 17% d'entre eux pensent pouvoir intervenir dans ce domaine.
- **Loisirs** : Un domaine réservé aux familles (83%) même si pour être efficace cette action doit s'appuyer sur des infrastructures collectives (48%)

➤ **Solidarité et jeunesse**

- **Les Etudes, l'Emploi, la Santé** : sont des domaines qui relèvent essentiellement des pouvoirs publics.
- **Le logement ou les transports** : dans ces domaines aussi les familles attendent un investissement fort des politiques publiques.

➤ **Solidarité et Personnes âgées ou handicapées**

Les familles sont prêtes à s'investir face aux problèmes d'âge ou de handicap d'un de leurs membres mais attendent des politiques publiques un soutien au niveau :

- **De l'accueil de jour et de week-end** : Une attente forte de structure d'accueil
- **Des Repas, des aides au ménage, ou des déplacements** : une nécessité de prise en charge par des services d'aides à la personne même si les familles sont prêtes à s'investir en complément de leur intervention.
- **Les soins relèvent de la solidarité organisée (94%)**

Ainsi, la famille ne peut à elle seule apporter toute l'aide humaine et matérielle que nécessite l'accompagnement d'un enfant ou adulte en situation de handicap et il faut trouver des soutiens extérieurs, coûteux ou difficiles d'accès. Il apparaît indispensable que l'Etat apporte une aide accrue, notamment dans les domaines financier, scolaire, hébergement spécifique, temporaire ou non, formation, emploi.

CONCLUSION

La famille est un espace en perpétuelle évolution, perméable aux différents courants sociaux (modifications démographiques, cultures, mobilité géographique, travail des femmes, divorces....) pour mieux s'adapter elle se construit à travers de nombreux modèles mais quelque soit sa forme, cette enquête nous montre qu'elle continue de répondre à une de ces fonctions primaires : le soutien de ses membres.

Ainsi, à travers les différents modes d'intervention de la solidarité familiale qu'elle exprime dans tous les champs du social, elle nous démontre qu'elle reste le premier rempart face aux difficultés des individus.

Elle reste le premier lieu d'entraide et de soutien mais pour continuer cette action indispensable à l'épanouissement des individus, elle a besoin de s'inscrire dans une démarche plus globale au sein de laquelle les politiques publiques lui doivent apporter aides, soutiens, et reconnaissance.

L'UDAF UNE FORCE D'ACTION ET DE PROPOSITIONS

Pour accompagner les familles dans cette solidarité l'UDAF et le plus largement le mouvement familial des P.O s'inscrivent dans une démarche constructive d'accompagnement et d'écoute soit en proposant des actions soit en portant la parole des familles dans les différentes instances.

- **Un défi pour notre département : des transports en commun réellement utilisables par le plus grand nombre**

Le transport est un élément essentiel de la qualité de vie des familles qui prend de plus en plus d'importance dans leur budget mais c'est aussi un enjeu important de préservation de notre environnement

L'offre des modes de transport doit permettre, de façon équilibrée et complémentaire les déplacements familiaux de voisinage, de loisirs, d'accès aux services, et en général tous les trajets quotidiens liés au travail, à l'école et aux activités. En effet, pour les familles, la mobilité est un facteur essentiel de leur intégration sociale et devrait être indépendante de la localisation géographique de leur logement.

Ainsi, la qualité de service doit rendre les transports suffisamment attractifs pour les familles. Ces derniers doivent prendre en compte les demandes exprimées et respecter des exigences telles que : **la régularité, la continuité, la fréquence, la durée, la sécurité, le coût**. De plus ; leur accessibilité par les personnes en situation de handicap doit être développée.

La concertation est indispensable à tous les échelons du territoire afin de mettre en place une politique de transport en commun prenant en compte les besoins des familles. Cette dernière devrait répondre entre autre à une triple attente, la complémentarité des modes de transport, la mise en place d'horaires adaptés, l'harmonisation des pratiques tarifaires ...

- **Mieux accueillir les plus jeunes**

Un axe essentiel pour l'avenir de notre société **puisque'il n'y a pas d'enfants éduqués sans temps parental**. Mais, ce temps parental ne peut s'inscrire que dans une véritable conciliation entre la vie professionnelle et le métier de parent car la fonction parentale comme la fonction « professionnelle » sont structurante pour l'individu. La libre articulation de ses fonctions se pose avec acuité lorsque l'enfant est en bas âge.

Ainsi l'offre de garde doit s'inscrire dans une stratégie territoriale cohérente et concertée permettant à chacun de trouver auprès de chez lui la solution adaptée à sa situation. Cette offre devra prendre en compte l'ensemble des contraintes (horaires, saisonnalité, budget) des familles et pour cela des initiatives innovantes et imaginatives peuvent venir compléter les dispositifs existants.

On a pu constater dans l'enquête la place importante des parents et grands parents dans le soutien des jeunes familles dont la garde des jeunes enfants est un mode

d'expression important. Cette approche intergénérationnelle est une richesse à la quelle toutes les jeunes familles n'ont pas accès aussi le développement d'initiatives basées sur l'inter génération comme « Les Mamies SOS » ou le parrainage de proximité pourraient être initiées.

Ainsi mieux accueillir l'enfant c'est permettre par des mesures adaptées aux besoins des jeunes familles de pouvoir concilier leur activité professionnelle et leur fonction parentale. Si, globalement on trouve des réponses pour la toute petite enfance (Congés parentaux, allocations de libre choix, structures d'accueil), ces dernières sont beaucoup plus rares dès la scolarisation des enfants. Or, le besoin de garde en cas d'horaires atypiques, de maladies bénignes, ou de présence éducative renforcée à des moments clefs de vie des enfants sont, tout aussi important, entre 6 et 16 ans.

Ainsi un véritable statut de l'aidant familial ou la possibilité de prendre les trois ans de congés parental d'éducation de manière fractionnée sur l'ensemble de la période éducatives 0 à 18 ans à l'instar du congé de présence parentale pourrait être des pistes de réflexion.

- **Mieux accompagner les jeunes vers l'autonomie**

Malgré un certain nombre d'accompagnements financiers les familles sont très sollicitées par le soutien des jeunes adultes et ce, quel que soit, leur statut (professionnel ou étudiant). L'augmentation des frais d'inscription dans les universités, le coût du logement, ou de la prise en charge de leur santé et pour les jeunes qui travaillent, la précarité des premiers emplois ainsi que le faible des salaires sont autant de points qui empêchent chez jeunes adultes d'accéder à une réelle autonomie. On assiste à une généralisation à tous d'une situation jusque là plus inédite : majeur civilement, le jeune est économiquement et socialement un mineur.

Ainsi, réactualiser les politiques publiques en direction de la jeunesse est un enjeu de taille pour la société et tout particulièrement pour les familles. Cela implique de repenser la place des jeunes dans notre société, d'imaginer qu'elles peuvent être les conditions de leur insertion, de comprendre leurs besoins et de prendre en compte, l'évolution des modes de vie des familles et de leurs jeunes.

La collectivité nationale a un contrat avec sa jeunesse reconnaissant que la formation de ses futurs citoyens est un investissement et nécessite que le jeune ait du temps et le droit à l'erreur. Cet investissement doit profiter à tous les jeunes et être supporté par toutes les générations.

Les familles, en permettant la poursuite des études, investissent déjà dans leurs jeunes. Généraliser cet investissement en le confiant en partie à l'Etat, c'est permettre à tous d'en être les bénéficiaires, c'est aussi, d'une certaine façon, aider les familles et, en desserrant l'étau financier, les conforter dans leurs rôles de soutien, d'encouragement, de promotion.

Imaginer des solutions qui permettrait au jeune d'accéder à une réelle autonomie en reconnaissant sa majorité civile et économique c'est reconnaître l'investissement fait par le jeune en s'insérant dans la société à travers des mesures comme l'octroi d'une allocation, reconnaissance de l'investissement que la collectivité fait sur le jeune. Cette allocation ne serait pas de l'assistance car elle correspondrait au travail fait par le jeune pour s'insérer dans la société. Le risque de désincitation au travail est faible car toutes les statistiques notent que la priorité de cette tranche d'âge est de

disposer de ressources issues du travail. De plus l'expérience du RMI montre que les allocataires de 25-30 ans restent peu dans le dispositif.

- **Mieux prendre en charge les personnes en situation de dépendance pour qu'elles accèdent à une réelle citoyenneté**

Les évolutions prévisibles de la société impliqueront de répondre à deux défis majeurs : les perspectives démographiques qui laissent entrevoir une augmentation du nombre et de la durée de vie des personnes touchées par des incapacités ; la profonde évolution de nos modes de vie qui se traduit par l'accroissement de la mobilité professionnelle et géographique, l'évolution des comportements et des modèles familiaux, la progression de l'activité professionnelle des femmes (qui représentent les deux tiers des aidants familiaux). Toutes ces évolutions rendent indispensable d'organiser en faveur des personnes en situation de handicap, une prise en charge par la collectivité tendant vers l'universalité, en assurant la compensation des incapacités de chacun grâce à un système basé sur la solidarité nationale. L'accès à des réponses individuelles et spécifiques repose sur un ensemble organisé de services diversifiés, permettant de répondre aux besoins spécifiques de chacun, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

Cela passe par :

- **Une mise en cohérence des dispositifs existants**
- **Une évaluation de la situation des personnes au moyen d'un outil multidimensionnel qui prenne en compte l'ensemble de sa problématique**
- **Un droit à une compensation par une prestation « handicap-incapacité-dépendance » pour tous les âges**

Mais cela passe surtout par une véritable accessibilité à la société c'est-à-dire un droit à un emploi quand cela est possible, à un logement adapté, à des loisirs, à des déplacements, mais aussi à des revenus décents c'est-à-dire supérieurs au seuil de pauvreté. (Rappel : l'AAH s'élève à 627€ ce qui est inférieur de 15% au seuil de pauvreté mais c'est certainement, un revenu trop important puisque les personnes qui en bénéficient ne seront pas exonérées de la nouvelle franchise médicale.)

- **Mieux reconnaître la solidarité familiale avec un véritable statut d'aidant familial**

De la plus tendre enfance à la personne âgée ou en situation de handicap nous constatons que la famille sait se mobiliser pour autour des siens en complément ou en suppléance aux dispositifs existants en consacrant de nombreuses heures à la garde des enfants, ou à l'accomplissement de tâches ménagères. Si cette présence, cette solidarité peut être considérée comme normale, elle n'en mérite pas moins d'être reconnue, épaulée, par des dispositions législatives, permettant à la fois un assouplissement conséquent des horaires de travail, et une juste rétribution des pertes de revenus que ce choix familial peut engendrer. Des mesures d'accompagnements spécifiques pour les aidants familiaux qui souhaitent reprendre son activité, mais aussi un soutien psychologique, un suivi médical pendant la durée de leurs interventions familiales notamment lors de la prise en charge des personnes en situation de dépendance.

- **Mieux informer les familles pour mieux les soutenir : le « Point Information Famille »**

Les familles ont besoin d'informations globales et précises ainsi qu'une orientation vers la structure ou le soutien le mieux adapté à leur demande. La multiplicité des intervenants institutionnels et/ou associatifs rend souvent peu lisible le champ de la recherche. L' UDAF a donc participé à la mise en place des Point Info Famille sur le département et intervient sur 9 cantons ruraux et Perpignan ville et sur son site Internet : PointInfoFamilles66.udaf66.fr.